

Lausanne, le 17 mars 2020

Communiqué de presse

Décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'État vaudois ; graduées, progressives et respectueuses du principe de proportionnalité **Le PLR Vaud salue les mesures édictées, mais demande de la cohérence et de la coordination, ainsi que d'étendre aux PME et aux indépendants le soutien envisagé.**

Tout en saluant les décisions prises hier par les autorités cantonales et fédérales, le PLR Vaud est particulièrement préoccupé par les difficultés de trésorerie que vont rencontrer les PME et les indépendants durant cette crise et souhaite que tout soit mis en œuvre afin de permettre une extension des indemnités de chômage. Nous attendons qu'une décision claire et rapide soit prise par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) avant la fin de la semaine et que le Conseil d'État vaudois se coordonne efficacement avec les associations économiques patronales.

Le PLR Vaud salue l'action du Conseil fédéral et du Conseil d'État vaudois qui ont pris des décisions graduées, progressives et respectueuses du principe de proportionnalité. Notre parti, attaché aux institutions et à la responsabilité individuelle, rappelle qu'il appartient à chacune et chacun de suivre toutes les mesures de prudence et d'hygiène édictées par les autorités. Seul un effort collectif permettra d'endiguer la progression du virus et la saturation potentielle du système de santé. Bon sens, responsabilité et solidarité doivent être les maîtres mots de l'action actuelle.

Le PLR Vaud se déclare très préoccupé par l'impact de la crise sur le tissu économique, en particulier sur les PME et indépendants, dont beaucoup ne bénéficient pas des aides découlant de l'assurance chômage, comme les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Si, à ce jour, l'action s'est concentrée sur le secteur public, une coordination avec le secteur privé qui en subit inévitablement et directement les conséquences (fermeture des écoles, des commerces non essentiels, etc.) est essentielle. Nous invitons le Conseil d'État vaudois à agir de concert avec les associations économiques patronales qui doivent demeurer un partenaire privilégié en cette période de crise. Dès lors, le PLR Vaud demande que les autorités, tant cantonales que fédérales, prennent d'urgence toutes les mesures utiles pour permettre une extension des indemnités de chômage et attend qu'une décision soit prise par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) de façon claire et rapide avant la fin de la semaine.

Le PLR Vaud salue la volonté du Conseil d'État de mettre immédiatement à disposition des entreprises un montant de 32 millions issus du fond cantonal de lutte contre le chômage.

De façon à maintenir une forme de lien social, le PLR Vaud restera attentif à ce que la cohérence des dispositifs cantonaux et fédéraux qui ont déjà été arrêtés soit assurée, en particulier pour certains types d'activités tels que coiffeurs, lieux de loisirs, librairies indépendantes, commerce de boissons.

Enfin, compte tenu des soucis de trésorerie déjà manifestés par le petit commerce et les acteurs privés, le PLR Vaud invite les autorités fiscales à faire preuve de mansuétude et de souplesse dans l'octroi de sursis et de facilités de paiement dans les procédures fiscales.

PLR

Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne

T +41 (0)21 323 72 78

info@plr-vd.ch
www.plr-vd.ch



Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Florence Gross, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08

Floriane Wyss, secrétaire générale du PLR Vaud, 077 426 85 35